



Malte

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Malte

Coordinateur national ECLI

La fonction de coordinateur national ECLI est assurée par les juridictions de Malte (courts.justice@gov.mt).

Code «pays»

Le code «pays» de Malte est le suivant: [MT]

Génération d'un ECLI national

À Malte, l'ECLI ne peut être généré au départ des informations relatives à l'affaire dans laquelle la décision a été rendue qui sont accessibles aux utilisateurs publics. Il est généré automatiquement lorsque la décision judiciaire est introduite dans le système relatif aux décisions judiciaires.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Dernière mise à jour: 05/12/2018